Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 210 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :
Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUDA - Fabienne BENDAYAN - Samuel BEN-HAMOU - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Tina BIARD SANSONETTI - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Sarah COULOMB - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Brigitte DEVESA - Pierre DHARREVILLE - Sylvaine DI CARO - Laurent DILLINGER - Ambrozio DOLFI - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jérôme GOUIRAN - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Mirabelle LAMOUREUX - Michel LAN - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Michèle LEBAN - Aurélie LECAT - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Mario MARTINET - Juliette MASSON - Philippe MAURIZOT - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Serge MORI - Roland MOUREN - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Joëlle REYNAUD FIORILE - Gwenaël RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Franck SANTOS - Jean-Pierre SERRUS - Caroline SICARD - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIHI - Jean-Pierre SQUILLARI - Frédéric SZABO - Hanifa TAGUELMINT - Karim TOUCHE - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

VINCENTELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :
Enda AMRAOUI représentée par Michèle RUBIROLA - Guy BARRET représenté par Renaud DAGORNE - Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Thomas BATTESTI représenté par Cédric DUDIEUZERE - Eva-Pauline BONAN représentée par Alexandre DORIOL - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Philippe CHARRIN représenté par Patrick MARKARIAN - Eric CHEVALIER représenté par Dominique AUGEY - Marie-Christine CIANNARELLA représentée par Lionel DE CALA - Hélène DI VITA DANCHESI représentée par Jean-Pierre SQUILLARI - Dimitri FARRO représenté par Robin PRÉTOT - Olivier FAYSSAT représenté par Anne-Marie GREGORI - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Hélène GAILLARD représentée par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Anthony KREHMEIER représenté par Azad KAZANDJIAN - Philippe LEANDRI représenté par Jérôme GOUIRAN - Laurent LHARDIT représenté par Thomas ROLLER - Joëlle MELIN représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Perrine PRIGENT - Claude PICCIRILLO représenté par René-Francis CARPENTIER - Philippe PIGNON représenté par Serge MORI - Marie-Laurence POSTEAU représentée par Thibaut CHARPENTIER - Paul SABATINO représenté par Laurent BELSOLA - Giovanni SCHIPANI représenté par David YTIER - Nathalie TESSIER représentée par Laure ROVERA - Michaël ZAZOUN représenté par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Eric LE DISSES.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
Farida BENAOUDA représentée à 15h40 par Ibrahim M'ZE - Martial ALVAREZ représenté à 16h00 par Yannick GUERIN - Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h30 par Frédéric GIBELOT – Eric MERY représenté à 16h30 par Sophie GUERARD – Katia YAKOUBI représentée à 16h34 par Clara JABOULAY – Martine VASSAL représentée à 16h45 par Nicolas ISNARD – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Franck SANTOS - Tina BIARD SANSONETTI représentée à 17h00 par Didier JAUD - Juliette MASSON représentée à 17h05 par Candice LE TOURNEUR – Julie ARIAS représentée à 17h05 par Joël LEVI-VALENSI - Karim TOUCHE représenté à 17h15 par Audrey GATIAN - Frédéric DURAND représenté à 17h19 par Philippe GINOUX – Serge MORI représenté à 17h20 par Thomas ARCAMONE – Jean-Marc COPPOLA représenté à 17h20 par Rebecca BERNARDI - Hervé GRANIER représenté à 17h20 par Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN - Mirabelle LAMOUREUX représentée à 17h24 par Nina PALOMBA - Ahmed HEDDADI représenté à 17h25 par Romain PASTOR - Mohamed ITRISSO représenté à 17h25 par Anne-Sophie SIDANI - Christophe HOCMARD représenté à 17h31 par Aurélien AUCLAIR – Sophie CAMARD représentée à 17h32 par Yannick OHANESSIAN - Michèle RUBIROLA représentée à 17h33 par Hassan GUENFICI - Michèle LEBAN représentée à 17h35 par Robin PRÉTOT - Aurélie LECAT représentée à 17h35 par Hervé ROUAT - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée à 17h35 par Romain AMARO - Jean-Marc SIGNES représenté à 17h41 par Gwenaël RICHEROLLE.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
René-Francis CARPENTIER à 16h45 - Philippe MAURIZOT à 16h50 – Pascal CHAUVIN à 17h00 – Roland GIBERTI à 17h00 - Lisette NARDUCCI à 17h00 - Danielle MILON à 17h15 - Cédric OROFINO à 17h18 - Mathieu PIETRI à 17h19 - Lionel LENEL à 17h20 – Roland MOUREN à 17h24 - Martine MISTRAL-GUYL à 17h25 - Christian BURLE à 17h33 - Amine KESSACI à 17h45 – Eric GARCIN à 17h47.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHLS-003-19962/26/CM

■ Approbation du bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement visant le renouvellement urbain du centre ancien d'Auriol

173616

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le centre ancien de la commune d'Auriol est fortement touché par des situations d'immeubles dégradés, déclarés en péril.
En effet, depuis 2020, près de 40 immeubles sont concernés par des procédures de péril ordinaire et imminent, nécessitant parfois l'évacuation immédiate des occupants. Certains propriétaires ayant obligation de réaliser les travaux de mise en sécurité sont défaillants, en conséquence, des travaux d'office sont engagés par la commune.

La Métropole Aix-Marseille-Provence intervient déjà au bénéfice de la commune, dans le cadre de ses compétences, en déployant différents outils pour accompagner la réhabilitation du parc privé :

- Un « Pacte territorial » qui permet d'accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux dans leur logement.
- Une mission d'accompagnement à la lutte contre l'habitat indigne avec la réalisation de visites des logements suite à signalement via « Signal Logement ».
- Une autorisation préalable de mise en location (dites « permis de louer ») sur le centre ancien à partir du 1er septembre 2026.

Cependant, une intervention plus lourde de traitement d'immeubles très dégradés s'avère opportune, les outils actuellement développés ne pouvant y répondre seuls.

Ainsi, en aout 2025, la Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à la SPLA-IN AMP une mission portant sur la préfiguration d'une intervention opérationnelle permettant l'identification et le traitement d'immeubles très dégradés sur le centre ancien de la commune d'Auriol. Il s'agissait de réaliser un état des lieux des bâtiments identifiés par la commune en situation de dégradation, de proposer une stratégie d'intervention et d'aider à la préfiguration d'une intervention opérationnelle (chiffrage, calendrier de mise en œuvre…).

Les objectifs principaux, poursuivis par le projet de renouvellement urbain portant sur le traitement d'immeubles très dégradés et pouvant nécessiter notamment le recours à la procédure d'utilité publique préalable à l'expropriation, sont les suivants :
- De réaliser des travaux de recyclage et de restructuration foncière sur les immeubles ciblés en veillant à la mise en valeur et à la sauvegarde du patrimoine bâti ;
- De céder ces immeubles, une fois les travaux réalisés, afin de produire en majorité une offre nouvelle de logement social ;

En application des modalités de concertation préalable fixées conformément à l'article L103.2 du Code de l'Urbanisme et par délibération n°CHL-006-19179/25/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2025, la concertation publique s'est déroulée du 18 juin au 18 juillet 2026.

Durant ce mois, cette phase de concertation préalable a donné lieu :

- A la mise à disposition du public, de documents de présentation explicitant la stratégie de requalification du centre ancien, les objectifs poursuivis en matière de traitement du bâti dégradé, ainsi que les modalités envisagées, le cas échéant, de recours à la procédure de déclaration d'utilité publique. Ces documents étaient exposés au sein de la mairie d'Auriol.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

- A la mise à disposition d'un registre, ouvert pendant toute la durée de la concertation, permettant au public de formuler remarques, questions, propositions et observations, en fonction de l'avancée du projet et de la précision de ses caractéristiques. Le registre était disponible à la mairie d'Auriol, place de la Libération 13390 Auriol – aux heures d'ouverture (lundi, mercredi, vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h ; mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h) et également en ligne à l'adresse https://www.registre-numerique.fr/concertation-auriol

- A des permanences techniques permettant d'apporter des explications et répondre aux questions. Quatre permanences ont été tenues les jeudis 18 et 25 juin et 2 et 9 juillet 2026 de 14h à 17h à la mairie d'Auriol, place de la Libération 13390 Auriol – salle de réunion au rez-de-chaussée

Cette concertation a été annoncée par communiqué de presse au sein des journaux locaux la Provence et La Marseillaise, via un affichage en mairie d'Auriol et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et enfin via une mise en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

Le bilan tiré de la concertation, proposé à l'approbation de l'assemblée délibérante, fait état d'une quinzaine de personnes ayant participé à la concertation en laissant des observations dans les registres et indiquant de manière générale le souhait d'avoir de plus amples informations notamment sur le périmètre, les immeubles expertisés, le planning de l'opération, le budget, la possible coordination avec des outils incitatifs.

Ce bilan sera consultable en ligne sur les sites internet de la Métropole Aix Marseille Provence apportant les réponses aux questions soulevées le cas échéant par le projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau ou Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau ou Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.313-4 à L.313-4-4 et R.313-23 à R.313-29 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° CHL-007-17219/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés sur le centre ancien d'Auriol ;
- La délibération n° CHL-001-17655/25/BM du Conseil de la Métropole du 3 avril 2025 approuvant la convention Pacte Territorial avec l'Etat et l'Anah, et ses annexes Tableau et Règlement des aides ;
- La délibération n° CHL-001-05/12/2024-BM du Bureau de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le principe d'engager la Métropole en 2025, à conclure avec l'Anah le Pacte Territorial ;
- La délibération n° CHL-020-18902/25/BM du Bureau de la Métropole du 15 décembre 2025 approuvant l'avenant n°1 à la convention de Pacte Territorial France Rénov ;
- La délibération n°CHL-006-19179/25/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2025 approuvant les objectifs et des modalités de la concertation publique préalable à l'opération d'aménagement visant le renouvellement urbain du centre ancien d'Auriol.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'opération d'aménagement visant le renouvellement urbain du centre ancien d'Auriol a fait l'objet d'une concertation publique réglementaire préalable au titre L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, qui s'est déroulée du 18 juin au 18 juillet 2026 inclus ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation publique.

Délibère

Article unique :

Est approuvé le bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement visant le renouvellement urbain du centre ancien d'Auriol.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Relations avec le GPMM, Cohésion sociale et territoriale, Logement, Habitat indigne
et autorisation préalable de mise en location hors Marseille

Martial ALVAREZ

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026